



La veille de la rentrée, Kai Terada, professeur de mathématiques au lycée Joliot-Curie de Nanterre depuis 16 ans, a reçu du rectorat une notification de suspension de 4 mois, sans motif. Quatre jours plus tard, il était convoqué au rectorat de Versailles. Son dossier administratif, qu'il a pu consulter au cours de l'entretien, était toujours vide. Au cours de l'entretien, le directeur des ressources humaines lui indiquait qu'aucune faute grave ne lui était reprochée, mais qu'il ferait vraisemblablement l'objet d'une procédure de « mutation dans l'intérêt du service » sous 10 ou 15 jours, dans l'objectif de « ramener la sérénité dans l'établissement ». Lorsque ses défenseurs syndicaux faisaient remarquer que c'était contraire à tous les principes de droit de la défense, le secrétaire général se contentait d'indiquer que ce n'était pas très grave, et que la jurisprudence était de son côté.

Il s'agit manifestement d'un nouveau cas de répression anti-syndicale. Le motif avancé par le rectorat de « ramener la sérénité » dans l'établissement est jugé totalement irrecevable par les collègues de Kai, très mobilisé-es depuis le début de l'affaire. En revanche, Kai est bel et bien un militant syndical actif au niveau local, régional comme national, depuis de nombreuses années : c'est cela qui a motivé l'administration à engager des poursuites contre lui.

Avec Macron, la répression anti-syndicale a pris une ampleur inédite, dans les rassemblements, manifestations, et y compris dans les établissements scolaires. La mobilisation contre la mise en place des E3C en 2019 a entraîné une vague de répression très forte, contre les personnels et les lycéen-e-s. dont les cas les plus emblématiques ont été ceux du lycée de Melle (79) et du lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand (63). Nos organisations s'étaient fortement mobilisées pour soutenir les collègues.

La répression contre Kai Terada s'inscrit également dans une vague de procédures de mutations « dans l'intérêt du service », en réalité des opérations de répressions anti-syndicales déguisées. Celles-ci, facilitées par la loi de transformation de la Fonction publique de 2018, sont devenues un outil, pour la hiérarchie administrative, pour se débarrasser à peu de frais des enseignant-es syndicalistes, sans procédure contradictoire. C'est bien souvent le « climat » de l'école ou de l'établissement qui est invoqué de manière abusive.

Cette vague de répression se poursuit donc avec Ndiaye. Elle doit cesser définitivement : les droits syndicaux, le droit de grève et de manifestation ne doivent en aucun cas être entravés.

C'est pourquoi nos organisations départementales appellent l'ensemble des personnels à participer le mardi 11 octobre à 17h30 à un rassemblement en soutien à Kai Terada et à toutes les victimes de répressions syndicales devant la sous-préfecture (quai de Rohan, à Lorient).

STOP A LA REPRESSION ANTISYNDICALE !